



- ✓ Cinéma
- ✓ Clocher
- ✓ Point de propreté
- ✓ Déchetterie
- ✓ Chemins ruraux
- ✓ Mairie
- ✓ Défibrillateur
- ✓ Installations

TOUTE L'ACTU

Cinéma :

Le Cinéma « Le Lalano » a réouvert ses portes depuis le 23 juin 2020. Des mesures sanitaires, port du masque, distanciation, désinfection des mains sont obligatoires pour la protection de tous. Vous pouvez retrouver le programme sous <https://lelalano.fr/>

#Protégez-vous, #Protégez-nous, #Protégeons-nous.



Clocher :

Notre clocher a vu ses protections vénitiennes démontées pour être poncées et lasurées. Lors de la remise en place, un grillage fin a été placé à l'intérieur pour éviter que nos amis les oiseaux y nichent dedans. Nous en avons profité pour faire un nettoyage de l'intérieur du clocher.

Point de propreté :

Nous vous rappelons que les ordures ménagères déposées dans les conteneurs doivent être emballées dans des sacs poubelle. Ces sacs doivent être fermés. Nous vous demandons de ne pas déposer les ordures ménagères en vrac.

EDITORIAL



Olivier GIRET
Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Petit à petit, nous prenons nos marques dans nos nouvelles fonctions.

La CCPTM va se mettre en place et afin de préserver les intérêts de notre commune, par rapport à la zone d'activité et à notre centre culturel, nous allons essayer de prendre des responsabilités au sein de cette instance.

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances pour ceux qui en prennent.

INFO

Les permanences de mairie ne seront pas assurées du 10 au 29 août. Elles reprendront le mardi 1er septembre. Lors de cette reprise, les horaires changeront et seront de 16h00 à 19h30.

Si besoin urgent pendant la période de fermeture, vous pourrez toujours contacter Monsieur le Maire, Olivier Giret au 06-24-26-16-94 ou par mail : olivier.giret@free.fr



Déchetterie :

Les horaires de la déchetterie ont changé depuis ce début d'année. Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Vous pouvez y amener les gravats, les encombrants, les déchets verts, les piles, le bois, les cartons, les métaux, Une recyclerie est mise en place pour dépôt de tous les objets qui peuvent resservir.

Chemins ruraux :

Lors des coups de vent et pluies importants et répétitifs de cet hiver et de ce printemps, des arbres sont déracinés et tombent en travers de nos chemins. Pour permettre le passage de tous, nous débitons ces arbres et nous les mettons sur les côtés. Nous demandons aux propriétaires de bien vouloir les récupérer. Avant le passage de l'épaveuse, généralement fin septembre, nous ferons le tour et nous récupérerons les arbres qui sont encore sur place, ils seront apportés au barbecue communal.

Mairie :

Le matériel informatique vieillissant de la Mairie va être remplacé, nouvelle tour, nouvel écran plus grand pour un meilleur confort de travail de notre secrétaire ainsi que des logiciels plus récents.

Défibrillateur :

Pour être en conformité avec la réglementation, la commune va se doter d'un défibrillateur qui sera placé de manière à pouvoir être utilisé par le Cinéma et la Maison de la communication.

Installations :

Nous souhaitons la bienvenue à Frédéric Pailhé qui s'est installé courant juin dans la maison achetée à Nora et Gérard Oustalet.

Les « Pompes Funèbres Despaux » changent de gérant et de dénomination. Aurélien Despaux prend la succession de son père et installe le siège social des « Pompes Funèbres Triaises » à Lalanne-Trie. Les établissements « SAS Monlezun », concessionnaire distributeur de matériels agricoles, prennent leurs quartiers dans des locaux flambant neufs, route du Village. L'ouverture est prévue le 15 juillet 2020.



Infos pratiques

Mairie :

Tél : 05-62-35-67-34

Fax : 05-62-35-67-35

Courriel : commune-lalannetrie@orange.fr

Permanences : le mardi de 13h00 à 16h30 **et à partir du 1^{er} septembre le mardi de 16h00 à 19h30.**

